



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT SAVOURNIN (13)



5d. SCHEMAS DES RESEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ET DES SYSTEMES D'ELIMINATION DES DECHETS

Dates :

Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé par DCM du 01/06/1989

Modifications n°1 et n°2 du POS approuvées par DCM des 20/04/1991 et 20/06/1996

Révision simplifiée n°1 du POS approuvée par DCM du 22/12/1997

Modification n°3 à n°10 du POS approuvées par DCM des 27/07/1998, 25/06/1999, 20/12/1999,
09/02/2001, 25/10/2001, 17/11/2009, 15/12/2011 et 21/06/2013

PLU arrêté par DCM du 13/03/2017

PLU approuvé par DCM du 05/12/2017

DCM : Délibération du Conseil Municipal

DOCUMENT POUR APPROBATION - 05/12/2017





L'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Source : Syndicat Intercommunal du Bassin Minier

LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

Créé en 1951 sous l'appellation du Syndicat des Eaux de Cadolive et autres communes, la structure comprenait alors les villages de Cadolive, Gréasque, Mimet, Peypin et Saint Savournin. En 1957, la commune de La Bouilladisse a intégré le syndicat, puis La Destrousse en 1959, pour finir avec le village de Belcodène en 1967. C'est en 1979 que l'appellation a été modifiée pour devenir le SIBAM (Syndicat Intercommunal du Bassin Minier).

En 2007, suite à l'adhésion de certaines de ses communes membres à des intercommunalités voisines, le SIBAM est devenu un syndicat à la carte. Actuellement, le SIBAM est donc le service des eaux des communes de Gréasque, Mimet, St Savournin, Cadolive, Peypin, La Destrousse, La Bouilladisse et Belcodène.

Aucune source d'approvisionnement naturelle suffisamment importante n'existe sur le territoire du SIBAM. La totalité de l'eau distribuée est donc achetée à la Société du Canal de Provence (SCP). Les deux points de livraison de cette eau brute fournie par la SCP se trouvent à l'extérieur des communes gérées par le SIBAM :

- Station de l'Ouvrière (commune de Fuveau)
- Station du Maltrait (commune d'Auriol)

A noter que la sécurisation de l'alimentation en eau du territoire est un enjeu pour le Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Son SCoT encourage la mise en œuvre de solution de sécurisation, notamment via une interconnexion des réseaux d'eau brute de la Société du Canal de Provence et de la Société du Canal de Marseille.

LE RESEAU D'EAU POTABLE

Les volumes d'eau potable produits par ces stations au cours de l'année 2012 ont été de 1 411 164 m³ pour la station de l'Ouvrière et de 917 122 m³ pour la station du Maltrait. L'eau distribuée par le SIBAM provient en totalité du Verdon. Traversant au départ des régions montagneuses enclavées, cette eau est ensuite canalisée et conserve ainsi sa très bonne qualité d'origine.

Le traitement réalisé par le SIBAM dans ses deux stations de potabilisation (coagulation éventuelle, filtration sur sable, et désinfection au chlore gazeux), les contrôles réguliers effectués par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi que les analyses d'autocontrôle fréquentes (60 par an) réalisées par un laboratoire agréé, conformément à la réglementation en vigueur, garantissent aux abonnés une eau potable et pure, dont la qualité est largement comparable à celle de certaines eaux conditionnées.

Les canalisations présentes sur le réseau sont majoritairement en fonte ductile. Leur diamètre est compris entre 60 mm et 350 mm. Le SIBAM pratique une politique de renouvellement des réseaux qui se traduit par le remplacement de plusieurs kilomètres de canalisation par an. Une équipe spécialisée effectue également, tout au long de l'année, des recherches de fuites, ce qui permet d'atteindre un rendement supérieur à 85%.

Sur Saint Savournin, la réhabilitation du réseau d'eau potable rue du Lavoisier et rue Vieille s'est achevée en juillet 2015. Ce sont les derniers travaux qui ont eu lieu sur la commune. Actuellement, la desserte ne rencontre pas de difficultés particulières. Toutefois, suivant l'emplacement et l'importance des projets envisagés, il sera peut-être nécessaire de renforcer la desserte.

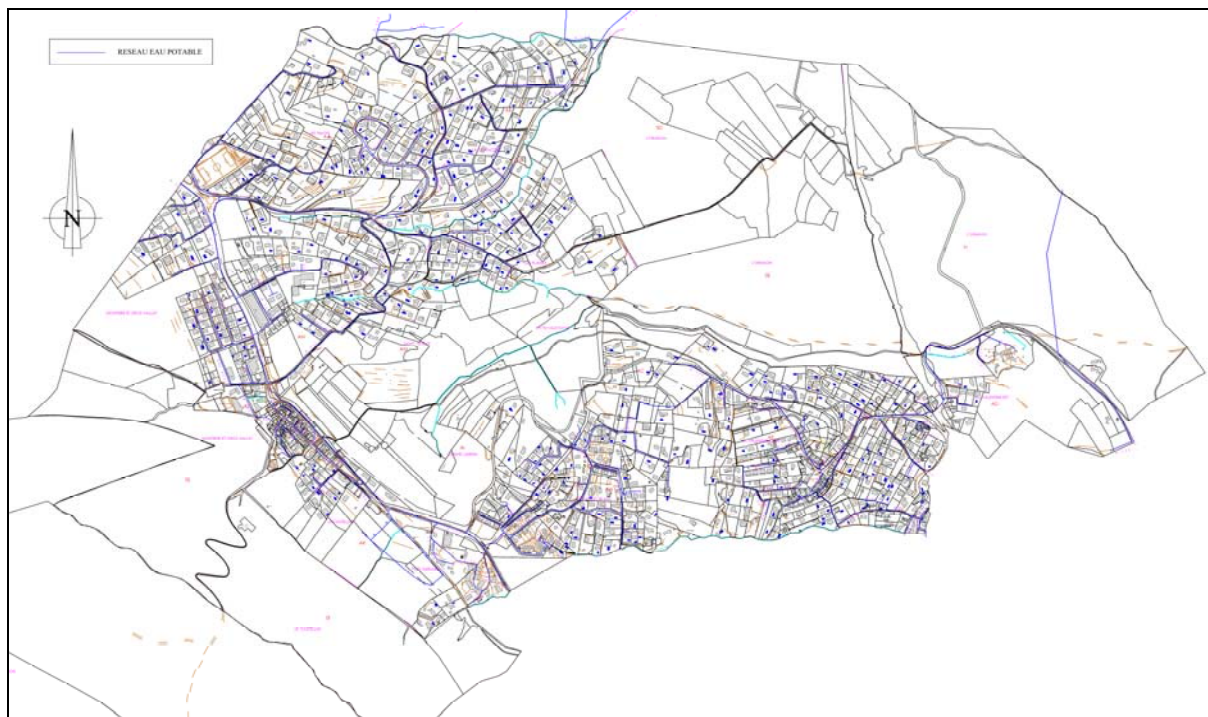




Pièce n°5d1 : Mémoire sur les réseaux eaux et les déchets

Le réseau est très étendu sur la commune et couvre un linéaire total de plus de 19,7 km. Les canalisations de diamètre inférieur à 100 mm s'étendent sur 7 298 m, celles dont le diamètre est compris entre 100 et 200 mm sur 10 170 m et enfin celles au diamètre supérieur à 200 mm s'étendent sur 2 260 m.

La totalité des zones urbaines U et à urbaniser AU ainsi que les secteurs Nh du PLU sont desservis par le réseau AEP.



Disposition du réseau AEP (source : SIBAM)

LES BESOINS EN EAU

Les objectifs bâtis exprimés dans le PLU (+17 logements par an maximum) ne sont pas de nature à remettre en cause l'approvisionnement en eau potable. De plus, la traduction réglementaire du PLU (zones AUB fermées à l'urbanisation pour l'heure, secteur UDs fermé à l'urbanisation en l'absence de réseau collectif d'assainissement, nombreux emplacements réservés pour logements sociaux avec le temps nécessaire à leur création, etc.) laisse à penser que la croissance bâtie sera moindre dans un premier temps.

